



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2024

**OBJET : CONCOURS DE TIR À L'ARC ORGANISÉS PAR LE CLUB SPORTIF
"1^{ÈRE} COMPAGNIE DES ARCHERS JARLANDINS" –
MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PROPRIETE DE LA COMMUNE –
CONCOURS QUALIFICATIF DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TIR A L'ARC, LES 08 ET 09 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy –
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Mars 2024
Délibération N° DM_20240307N014-1

OBJET : CONCOURS DE TIR À L'ARC ORGANISÉS PAR LE CLUB SPORTIF "1^{ÈRE} COMPAGNIE DES ARCHERS JARLANDINS" – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PROPRIETE DE LA COMMUNE – CONCOURS QUALIFICATIF DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TIR A L'ARC, LES 08 ET 09 MAI 2024

Monsieur Bernard JULLIEN, 5^{ème} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'assemblée :

- Que, dans le cadre des championnats de France de tir à l'arc en campagne, le club "1^{ère} Cie des Archers Jarlandins" a sollicité de la Commune, par courrier du 25 Janvier 2024, la mise à disposition des terrains boisés lui appartenant et constituant le parcours de la Valsette en vue d'organiser les épreuves de ce concours qualificatif,
- Que les terrains mis à disposition (voir plan joint) du 06 au 11 Mai 2024 correspondent, d'une part, aux espaces boisés à proximité de l'aérodrome et, d'autre part, à l'aire de stationnement sise avenue Vincent Ougloff (voir plan cadastral joint),
- Qu'il s'agit des parcelles cadastrées AS 25 – AS 26 – AS 31 – AS 212 – AS 291 et AR 210,
- Que l'Office National des Forêts sera sollicité par les représentants du club sportif, pour avis sur ce concours, et la mise à disposition des terrains ; la parcelle AS 212 est partiellement soumise au régime forestier.

Il indique qu'il convient donc, afin de permettre l'organisation de cette compétition, de formaliser l'occupation des terrains communaux par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le projet de convention de mise à disposition (voir projet joint),
- Et de l'autoriser, ou son représentant, à signer cette convention relative à la mise à disposition de terrains communaux aux conditions énoncées.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ↳ **VALIDE** la convention de mise à disposition (jointe),
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec le club "1^{ère} Cie Archers Jarlandins".

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,
RETIREE LE :	 
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	René VILLARD
NOMENCLATURE N° 3.3	